Sainte-Croix



* municipalité

Sainte-Croix, le 1er juin 2021 MUN/vf

Réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux formulés dans le rapport de la Commission de gestion - exercice 2020

en application des art. 96 et 97 du "Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix" entré en vigueur le 14 décembre 2016.

RAPPEL

- A) <u>L'observation</u> relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à faire des réserves.
- B) <u>Le vœu</u> invite la Municipalité à étudier la possibilité d'entreprendre un travail ou une réforme, il n'a pas de caractère impératif.

A) OBSERVATIONS

- DomaHabitare: La COGES demande à la Municipalité de tenir les Conseillers au courant de l'avancement de l'obtention du permis de construire selon la nouvelle mise à l'enquête et de vérifier la conformité des travaux par rapport aux plans déposés

Réponse:

La Municipalité va continuer d'informer les Conseillers sur les démarches entreprises dans ce dossier par le biais des communications municipales.

 Passage à piétons en bas de la Rue du Tyrol: bien que reconnu aux normes par le Canton, il pose des soucis de sécurité pour les usagers. La COGES demande à la Municipalité de réfléchir à une sécurisation rapide et adéquate de la zone, même s'il s'agit d'une solution intermédiaire dans l'attente des travaux d'assainissement de la Rue du Tyrol

Réponse:

Une observation relève un point précis pour lequel la Commission tient à faire des réserves, ce qui sous-entend un point litigieux sur la gestion faite par la Municipalité.

Comme il est relevé dans l'observation ci-dessus, ce passage a été analysé en 2013, en collaboration avec le BPA, lors d'un contrôle sur l'ensemble des passages de notre localité. Bien

que sa situation ne soit pas idéale, il n'y a jamais eu d'accident porté à notre connaissance. Ce passage a été créé pour le transit des écoliers entre le collège de la Poste et le centre sportif des Champs de la Joux. Nous allons prendre contact avec la Direction des écoles afin de déterminer la dangerosité de ce passage et évaluer si un autre cheminement est réalisable.

B) VOEUX

- Envoyer un courrier aux propriétaires de chiens, en même temps que la facture pour la taxe annuelle, afin de rappeler les règles en vigueur concernant le ramassage des crottes

Réponse:

Le nécessaire sera fait avec l'envoi des prochaines factures au mois de juillet prochain. Il est à relever que des annonces paraissent déjà régulièrement dans le journal local.

 Réfléchir à la sécurisation des axes routiers en zones habitables pour tous les usagers et étudier les possibilités de ralentir le trafic en conséquence, malgré le transit agricole et les travaux de déneigement

Réponse:

Il s'agit d'une préoccupation permanente avec l'augmentation des véhicules. Ce travail doit être entrepris d'une manière globale en tenant compte de l'ensemble des paramètres liés aux différentes zones y compris le stationnement. Le mandat est conséquent et la Municipalité se prononcera prochainement dans son programme de législature. Dans un but de prévention, un radar pédagogique sera posé prochainement dans différents quartiers résidentiels selon un tournus à définir.

- Rallonger le temps d'entretien avec les représentants du tourisme pour les prochaines COGES, minimum une heure trente, surtout durant ces années de développement du tourisme 4 saisons

Réponse:

Le planning est de la compétence de la Commission de gestion, il peut être établi selon les désirs des membres. La Municipalité sera attentive aux différentes demandes.

 Poursuivre les discussions avec la société TRAVYS pour s'assurer de trouver une solution cohérente pour les transports scolaires et éviter de se trouver à l'avenir avec un projet d'extension de notre Commune entravé par la construction de halles de chemins de fer (cf. PPA Gare) ou autres édifices

Réponse:

Nous tenons à rappeler que les élèves sont transportés par des lignes publiques et qu'elles sont coordonnées avec les horaires des trains. Il n'est parfois pas possible d'avoir un horaire qui s'applique sans temps d'attente avec l'horaire scolaire. Des solutions sont mises en place afin de garantir un maximum à la sécurité des enfants.

TRAVYS est généralement convié aux différents projets pour lesquels une collaboration pourrait avoir lieu. Pour le cas du PPA Gare, nous n'avons malheureusement pas été informés de leur projet de construction d'une halle avant la fin de notre mandat d'étude. Nous devrons être plus vigilants à l'avenir et solliciter plus d'informations.

- Déneiger et nettoyer plus régulièrement les caniveaux le long de la rue de L'Auberson, afin d'éviter une accumulation de déchets qui les fait déborder en cas de fortes pluies

Réponse:

Nous avons pris note du vœu et une attention particulière sera portée à l'entretien des caniveaux en bordure de la route cantonale en traversée de localité à L'Auberson.

- S'assurer, lors du déneigement de la route traversant L'Auberson, de garder le trottoir libre d'accès au moins d'un côté de la rue, afin de permettre aux élèves de parcourir en toute sécurité le chemin pour l'école

Réponse:

Dans le cadre des opérations de déneigement, un tronçon de trottoir a malencontreusement été omis cette année. Suite à la remarque d'un riverain, nous avons pu rapidement remédier à ce manquement. Nous ferons tout notre possible pour éviter ces désagréments à l'avenir.

Réponses adoptées en séance de Municipalité du 31 mai 2021.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

C. ROTEN

Le Secrétaire :

S. CHAMPOD